



Genève, le 20 mars 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire (DT)

Préserver les bienfaits de la forêt en organisant les usages: une nouvelle piste de galop à Jussy

Les loisirs sont une des nombreuses fonctions qui trouvent leur place dans les forêts genevoises, ces espaces emblématiques de la biodiversité locale. Pour concilier des enjeux multiples, le canton met en œuvre les orientations de son plan directeur forestier qui prend en compte les différents usages de la forêt. L'objectif: assurer une cohabitation harmonieuse entre les activités de détente et la préservation durable des milieux naturels.

A Jussy, cette démarche se concrétise par la réalisation d'une piste de galop destinée à enrichir la pratique équestre en forêt. Ce projet, annoncé à l'occasion de la Journée des forêts, est le fruit d'une collaboration entre la commune de Jussy, l'Association des cavaliers de la région Arve-Lac (ACAL) et l'Etat de Genève, en charge de la gestion des forêts et des loisirs de plein air. La mise en place de ce nouvel aménagement s'inscrit ainsi dans le cadre des synergies réussies, avec un entretien de ces réalisations en faveur d'activités de ressourcement assuré par des accords entre propriétaires, Etat et associations utilisatrices.

Des matériaux 100% locaux

La création de cette piste permet d'offrir aux cavalières et cavaliers un aménagement parfaitement adapté au galop, tout en favorisant une bonne cohabitation avec les autres usagers de la forêt et avec les activités agricoles à proximité. Inspirée d'une réalisation comparable déjà effective dans les bois de Versoix, cette infrastructure simple et fonctionnelle s'intègre pleinement au milieu forestier. Les matériaux utilisés proviennent exclusivement des bois de Jussy. Le tracé présente une longueur totale de 750 mètres, avec 500 mètres recouverts de copeaux sur une épaisseur de 15 centimètres – de quoi offrir un revêtement particulièrement confortable pour les chevaux. Pour autant, cet aménagement reste pleinement accessible à tous les usagers de la forêt, dans un esprit de respect mutuel et de partage des milieux naturels.

Cette réalisation illustre concrètement la capacité de multifonctionnalité des espaces de biodiversité locaux. Elle démontre aussi la portée d'aménagements simples, réalisés grâce à des collaborations réussies, qui améliorent l'accueil de la population tout en respectant les équilibres du milieu forestier.

Forêt genevoise : les multiples services de nos espaces de biodiversité

Environ 12% du territoire cantonal est occupé par des étendues boisées. Ces 3'000 ha de concentrés de biodiversité sont constitués aussi bien de petits massifs urbains de proximité que de grands bois plus sauvages. Les uns et les autres sont également précieux car ils nous fournissent des services irremplaçables, avec la particularité d'assurer toutes leurs fonctions en même temps :

- Des ressources naturelles bienfaisantes : les forêts sont un havre pour la faune et la flore sauvages. Elles contribuent à la préservation de ressources précieuses, comme le bois, ou vitales, comme l'eau et l'air. Elles permettent de ménager le climat et rafraîchissent très efficacement notre cadre de vie en période de canicule.
- Le lieu idéal pour de nombreux loisirs : les espaces forestiers sont un poumon vert pour la population, avec des espaces pour se délasser ou se dépenser et y vivre des expériences fortes à tous les âges de la vie.
- Un repère du quotidien : les espaces boisés, par leur haute stature, sont une facette importante de notre paysage et contribuent à sa beauté au gré des saisons, jusqu'au cœur de la ville.

Pour en savoir plus:

M. Patrik Fouvy, directeur de la biodiversité et des forêts, office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), DT, patrik.fouvy@etat.ge.ch, T. 022 388 55 48